

Demande de permis d'accès à la Baie de Granville - 2017

DDTM des Côtes-d'Armor
Délégation à la mer et au littoral
1 rue du Parc
CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC Cedex

A retourner dûment renseigné pour le **1^{er} décembre 2016**
au plus tard dans le cas d'une demande de renouvellement
à la DML dans le ressort de laquelle est immatriculé le
navire (art.5 §2 de l'arrêté du 2 décembre 2005)

Je soussigné,
demeurant
armateur du navire
immatriculé
d'une longueur hors tout mètres
d'un tonnage de UMS
d'une puissance de kW
armé au port de
utilisant les arts ¹ :

- traînants (chaluts, dragues...),
- dormants (filets, casiers...),

demande un permis d'accès pour la zone de la baie de Granville pour l'année 2017.

Présentation du projet professionnel :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lorsque ces informations sont pertinentes :

zone C

*Navires dont la longueur hors tout n'excède pas 16 mètres et dont la puissance moteur n'excède 450 cv, armés en 3ème catégorie de navigation et titulaires d'une licence coquilles saint-jacques à Saint-Malo (limitée à 5 navires pour la Bretagne)
(cf. carte au verso)*

zone D

*Navires immatriculés à Saint-Malo dont la longueur hors tout n'excède pas 15 mètres et dont la puissance moteur n'excède pas 450 cv, pour la période du 15 octobre au 31 mai de l'année suivante aux seules fins de pratiquer la pêche au filet fixe (limitée à 6 navires).
(cf. carte au verso)*

zone D1

*Bulotiers armés en 3ème catégorie de navigation au minimum.
(cf. carte au verso)*

Fait à, le
signature

¹ rayer la mention inutile.